Emplacements réservés du plan n7

Les terrains réservés par le PLU pour la réalisation future d'un ouvrage public, une voie publique (y compris chemin piéton et piste cyclable), une installation d'intérêt général ou un espace vert sont classés en réserves pour services publics.

N de référence	Nature	Bénéficiaire
50	Création d'un chemin + plantations (largeur : 7 m)	Commune

AUTRES INDICATIONS

- Zone inondable
- Zone humide

ZONAGE

- Limite de commune
- Limite de zone ou de secteur
- UD3p — Nom de zone ou de secteur

GABARIT ENVELOPPE

- Marge de recul résultant de l'application de l'article L.111-1-4
- Marge de recul
- Alignement imposé
- Emprise constructible
- H maxi: 21 m — Hauteur maximale des constructions
- SHON maxi: 1000 m2 — SHON maximale au secteur (ZAC)

ARCHITECTURE

- Règle architecturale particulière
- Patrimoine bâti d'intérêt local
- Patrimoine bâti d'intérêt local soumis à prescriptions

PAYSAGE

- Espace boisé classé (EBC)
- Plantations à réaliser
- Haie ou boisement à conserver
- Terrain cultivé à protéger
- Dégagement visuel

VOIRIE ET ESPACE PUBLIC

- 50 — Emplacement réservé et numéro dans la liste
- 40 — Emplacement réservé pour sentier piéton et numéro dans la liste
- Cheminement piétonnier existant à conserver
- Principe de localisation d'espace public
- Principe de localisation de voie
  - Primaire
  - Secondaire
- Principe de continuité de voie de desserte à prévoir
- Piquage de voirie à prévoir
- Principe de continuité de voie piétonne à prévoir
- Franchissement à aménager

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE RENNES

Commune de

Chantepie

PLU

Plan local d'urbanisme

Révision approuvée par DCM du 23 juin 2003
Modification approuvée par DCM du 17 décembre 2007

RÈGLEMENT GRAPHIQUE

PLAN N° **7**

Est de la commune

DECEMBRE 2007

ÉCHELLE : 1 / 4 000

AGENCE D'URBANISME ET DE DÉVELOPPEMENT
INTERCOMMUNAL DE L'AGGLOMÉRATION RENNAISE
39 rue Capitaine Maignan CS 46911 35069 RENNES Cedex
Tél 02 99 01 86 40 Fax 02 99 01 86 69
AUDIAR

N

COMMUNE DE CESSON - SEVIGNE

LE CHÂTEAU DE CUCÉ

LA FOSSE AU LOUP

CESSON-SÉVIGNÉ

COMMUNE DE DOMLOUP

NANTIVEU

LA MINTAIS

LES ECOTAIS

LES COTEAUX

LES MOINES

LA NOË

LES RIVIERES

L'HORIZON

LA BASSE PILAIS

LA HAUTE PILAIS

LES NEUF JOURNAUX

BEAUSÉJOUR

LA PERDRIERE

LA CLARÉE

LA CHAIZE

LE VAL DE BLOSNE

LA MOISONNIERE

LE JONCHAY

LES COTERETS

LA LANDE CLARISSE

LA BOUJOUÉE

LAUNAY

LA HOUIZAIS

LA MARPODAIS

LA CHENAI

VOIR PLAN N 5
"ZAC des Rives du Blosne"

PONT DE SOEUVRES

LES GRÉSILLONS

NERBONNE

LA GUEUDERIE

LE CORMIER

LA PLANCHE

LES CHÊNES

SOEUVRES

LES CORMIERS

LA VIEILLE OREILLE

LE PONCEL

LA CHEVALERAIS 3

LA CHEVALERAIS 1

LA CHEVALERAIS 2

LA CHEVALERAIS

LE GRAND PRÉ

BIENVENUE

LA ROUGERAIE

MI-VOIX

LA VALLIÈRE

CHANTEPIÈTE

LES BASSES-COURS

COMMUNE DE VERN-SUR-SEICHE

COMMUNE DE DOMLOUP

25m 25m

75 m

75 m

75 m